



COUR DU BANC DE LA REINE  
DE LA SASKATCHEWAN

## **DIRECTIVE DE PRATIQUE CRIMINELLE N<sup>O</sup> 4**

### **OBTENIR UNE ASSIGNATION À COMPARAÎTRE DANS LE CADRE D'UN PROCÈS CRIMINEL**

#### **RÉFÉRENCE : CRIM-DP N<sup>O</sup> 4**

Entrée en vigueur : Le 1<sup>er</sup> avril 2017

1. La présente directive a pour but de s'assurer que les assignations à comparaître ne sont délivrées qu'aux témoins qui peuvent fournir des témoignages substantiels lors d'un procès.
2. Les greffiers locaux et les greffiers adjoints ne délivrent pas d'assignations en blanc.
3. À moins d'indication contraire par le tribunal, aucune assignation ne sera délivrée à une personne qui réside à l'extérieur de la Saskatchewan.
4. Lorsque la Couronne présente une demande d'assignation à comparaître, elle doit remplir et déposer auprès du greffier local ou du greffier adjoint le certificat du Formulaire A ci-joint, ainsi que les assignations à comparaître qui seront délivrées. Les noms des témoins figurant dans le certificat doivent correspondre aux noms des témoins inscrits dans les assignations à comparaître qui seront délivrées.
5. Lorsque la défense présente une demande d'assignation à comparaître, l'avocat qui représente l'accusé ou l'accusé, s'il se représente lui-même, doit remplir et déposer auprès du greffier local ou du greffier adjoint le certificat du Formulaire B ci-joint, ainsi que les assignations à comparaître qui seront délivrées.
6. Les greffiers locaux et les greffiers adjoints sont autorisés à interroger la personne qui présente la demande d'assignation à comparaître pour s'assurer que le témoin visé par l'assignation à comparaître présentera une preuve ou un témoignage substantiel lors du procès. Si le greffier local ou le greffier adjoint n'est pas convaincu que le témoin visé par l'assignation à comparaître présentera une preuve ou un témoignage substantiel lors du procès, il ne délivrera pas l'assignation à comparaître. Dans ce cas, la

personne qui présente une demande d'assignation à comparaître peut rédiger un court résumé écrit de la preuve qui sera présentée par le témoin lors du procès et demander au greffier local ou au greffier adjoint de transférer la demande et le résumé écrit au juge.

7. Dans le cas où la défense présente une demande d'assignation à comparaître, le résumé écrit de la preuve mentionné au paragraphe 6 et tout document contenant les noms des témoins de la défense visés par une assignation à comparaître doivent être scellés et ne seront ouverts que sur ordre d'un juge. Le contenu des documents scellés et les discussions avec un greffier concernant la preuve que présenteront les témoins de la défense sont confidentiels.
8. Aucune copie des assignations à comparaître délivrées n'est conservée au dossier du tribunal. Les seuls documents relatifs aux assignations à comparaître qui sont conservés dans le dossier du tribunal sont les certificats des formulaires A et B qui ont été déposés auprès du tribunal.

M.D. Popescul, juge en chef  
Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan

**FORMULAIRE A**

Numéro du dossier du tribunal

Centre judiciaire de \_\_\_\_\_

Dans l'affaire : *La Reine c.* \_\_\_\_\_**CERTIFICAT POUR OBTENIR UNE ASSIGNATION À COMPARAÎTRE**

JE SOUSSIGNÉ CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE :

1. Que je suis un procureur de la Couronne.
2. Que j'ai déterminé, suivant des renseignements tenus pour véridiques, que les témoins suivants sont des résidents de la Saskatchewan et qu'ils présenteront vraisemblablement un témoignage substantiel dans le cadre de la présente procédure.

---

---

---

---

*(nom du témoin et ville ou municipalité de résidence en lettres moulées)*

3. Que je fournis le présent certificat pour appuyer ma demande d'assignation à comparaître visant chacune des personnes susmentionnées afin qu'elles témoignent dans cette affaire.

FAIT à \_\_\_\_\_, en Saskatchewan, ce \_\_\_\_\_ jour de  
\_\_\_\_\_ 2 \_\_\_\_\_.

---

*(signature du procureur de la Couronne)*

---

*(nom du procureur de la Couronne en lettres moulées)*

**FORMULAIRE B**

Numéro du dossier du tribunal

Centre judiciaire de \_\_\_\_\_

Dans l'affaire : *La Reine c.* \_\_\_\_\_**CERTIFICAT POUR OBTENIR UNE ASSIGNATION À COMPARAÎTRE**

JE SOUSSIGNÉ CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE :

1. Que je suis le \_\_\_\_\_  
(*défendeur/avocat du défendeur*)
2. Que j'estime que les témoins visés par l'assignation à comparaître présentée au greffier du tribunal avec ce certificat sont tous des résidents de la Saskatchewan et qu'ils présenteront vraisemblablement un témoignage substantiel dans le cadre de la présente procédure

FAIT à \_\_\_\_\_, en Saskatchewan, ce \_\_\_\_\_ jour de  
\_\_\_\_\_ 2 \_\_\_\_\_.\_\_\_\_\_  
(*signature du demandeur*)